

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

ENTRE,

Le Club de Rugby Palau XIII, Les Broncos, dont le siège est fixé à l'Hôtel de Ville, Place République, 66690 PALAU DEL VIDRE représenté par le Président, M. Xavier PLA

Et,

La Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS, dont le siège est fixé à l'Hôtel communautaire, 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer, représentée par le Président, M. Antoine PARRA,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Le club de rugby Palau XIII, Les Broncos, propose la mise à disposition à titre gracieux, de M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI né le 15/03/2001 à Perpignan, en tant qu'animateur BPJEPS APT (en cours de formation) à l'accueil de loisirs de Collioure (3/11 ans) du 6 juillet 2023 au 4 août 2023, organisé par la Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS.

M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI est salarié du Club de Rugby Palau XIII, Les Broncos en tant qu'animateur sportif.

Article 2 – Modalités :

Les activités se dérouleront durant la période du 10 juillet 2023 au 4 août 2023, les 6 et 7 juillet seront réservés à un temps de préparation et de réunion d'équipes.

L'intervention de M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI, animateur, est prévu du lundi au vendredi, durant cette période, à raison de 35 heures/semaine. Les horaires d'intervention seront définis selon un planning préalable adapté aux horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs de 7h30 à 18h30. L'amplitude journalière ne dépassera pas 10 heures/jour.

Article 3 – Encadrement :

Dans le cadre de sa mise à disposition, M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI est placé sous la responsabilité et sous l'autorité de la Communauté de Communes et par la même il s'engage à respecter le règlement intérieur de l'accueil de loisirs et la charte des valeurs de la Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS.

Article 4 – Engagements du Club de Rugby Palau XIII, Les Broncos :

- Mettre à disposition de la Communauté de communes à titre gratuit un personnel qualifié, selon la réglementation en vigueur, pour la période mentionnée ci-dessus.
- Mettre à disposition de la Communauté de communes toutes pièces justificatives complémentaires nécessaires à un éventuel contrôle (diplôme, visite médicale, contrat...)
- Informer la Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS de toute absence ou problème éventuel concernant M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI.

Article 5 – Engagement de la communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS :

La Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS s'engage à accompagner M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI dans l'exécution de sa mission et à valider, si besoin, une période de stage pour sa formation BPJEPS APT.

La Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS s'engage à communiquer au Club de Rugby Palau XIII, Les Broncos, le planning d'intervention de M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI et de le tenir informé du déroulement de sa mission.

Article 6 – Couverture des risques :

La Communauté de communes a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL 93487R qui couvre M. Mehdi BOUAJAJ-NIFOSI en cas de dommage causé à un tiers durant le temps de mise à disposition. Concernant le trajet et le temps de mise à disposition, l'agent reste rattaché au Club de Rugby Palau XIII en cas d'accident de service.

Article 7 – Conditions d'application :

La présente convention prend effet à compter du 06 juillet 2023 au 4 août 2023 inclus.

Fait à, le

Pour le Club de Rugby Palau XIII,
Les Broncos

Le Président

M. Xavier PLA

Communauté de communes
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

Le Président

M. Antoine PARRA